

0.324-64

CE/cr

Berne, le 14 novembre 1962

Note interne sur  
les télécommunications et l'espace

Après la première phase - exclusivement scientifique - de la découverte spatiale, nous entrons déjà dans une phase économique d'exploitation commerciale.

Le satellite Telstar a accéléré cette évolution. Les avis diffèrent encore sur le genre de satellite qui sera utilisé (satellite fixe à très haute altitude ou satellite mobile analogue au Telstar qui est suivi par les antennes des stations au sol); mais l'avis unanime des techniciens est qu'un système de télécommunications spatiales, rentable pour satisfaire les besoins civils, est en voie de réalisation et pourra devenir opérationnel dans un ou deux ans.

Cette perspective place les gouvernements et les milieux de l'économie privée devant des problèmes nouveaux: comment agir pour ne pas être privé des avantages et bénéfices qui découleront de la mise en service de réseaux de télécommunications spatiales? En effet, celui qui contrôlera un réseau ou une partie de réseau pourra tirer des avantages sous forme d'abonnements, de taxes, etc.; celui qui sera prêt techniquement et industriellement sera en mesure de vendre de l'équipement.

Comment se présente la situation sur le plan international?

ETATS-UNIS Les Américains ont une imposante avance technique, industrielle et institutionnelle, grâce au Telstar et au Satellite Communications Bill. Ils entendent profiter de leur expérience de précurseur et proposent un système mondial de télécommunications spatiales dans lequel ils pourraient espérer jouer le rôle de "promoter" et de leader. Notamment leur situation avantageuse au sein d'une organisation mondiale serait de nature à accentuer leur prestige dans le tiers monde. Washington envoie ces jours-ci en Europe une délégation qui cherchera à intéresser les divers pays européens aux idées américaines. Cette délégation se trouvera à Berne le 22 novembre.

./.



EUROPE L'initiative américaine a surpris Paris, Londres et Cologne qui n'avaient pas encore eu le temps de prendre position à l'égard de ces problèmes. On s'interroge encore dans ces capitales sur l'opportunité d'accueillir à Cologne au CEPT (Conseil européen des Postes et Télégraphes) les délégués américains qui ont exprimé le désir d'assister à cette réunion à caractère exclusivement européen; mais une décision positive interviendra sans doute.

Les autorités françaises sont en faveur de la création d'une société européenne, éventuellement mixte, pouvoirs publics et économie privée. Cette société n'excluerait pas la création d'une organisation mondiale qui seule pourrait traiter certains problèmes d'intérêt global, mais, aux yeux des Français, elle agirait comme interlocutrice efficace de l'Europe avec les Etats-Unis; si les Etats européens agissaient en ordre individuel et dispersé, les conditions d'utilisation du réseau risqueraient d'être moins avantageuses. Ensuite, comme deuxième étape, la société européenne, grâce aux progrès scientifiques et techniques réalisés entretemps en Europe, pourrait elle-même construire et gérer un réseau de satellites.

Londres semble incliner vers les vues françaises; sans doute voit-on en elles des chances d'utilisation du Blue Streak. Les négociations de la Grande-Bretagne avec le Marché Commun l'amènent sans doute à adopter une attitude favorable à l'égard des plans conçus à Paris. D'autre part, l'Angleterre nourrit également des projets de réseau régional (Commonwealth).

A Stockholm, une station de radio-astronomie va être utilisée dans une année environ comme école de télécommunications spatiales. Par la suite, cette installation servira de station de sol pour un réseau de télécommunications et desservira sans doute les autres pays scandinaves.

En Suisse, dès que nous avons appris les projets au sujet des télécommunications spatiales, la division des organisations internationales a constamment tenu au courant la Direction générale des PTT, et des échanges de vues ont eu lieu. Nous devrions nous entendre sur l'attitude que nous devons observer à Cologne, ne serait-ce que sur le plan institutionnel. Si nous pouvons donner notre appui à la thèse française, nous pourrions peut-être en retirer des avantages futurs. Nous devons également veiller à ce qu'Eurospace soit à même de faire valoir son point de vue au sujet d'une participation éventuelle de l'économie privée.

Nous ne devons pas perdre de vue la possibilité que la Suisse puisse être envisagée comme siège d'une organisation européenne éventuelle; en effet, notre pays, profitant des ambitions concurrentielles des grandes puissances, pourrait être à même de jouer un rôle dans l'organisation future. Nous devons attirer l'attention de l'industrie sur les chances qui ne manquent pas de s'ouvrir pour elle et nous devons hâter la création de sa commission factière qui était déjà prévue en juin 1962 et qui, si elle était créée aujourd'hui, faciliterait nos consultations.